



# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



*Secrétariat Régional Bretagne et Pays de Loire*  
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX  
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48  
email : [pjj.bpl@snpespjj-fsu.org](mailto:pjj.bpl@snpespjj-fsu.org)

## Fédération Syndicale Unitaire

le 28 novembre 2008

### Enfance pénalisée, enfance sacrifiée ! Refusons la casse de la PJJ

Ce jour, nous avons pris la décision de boycotter le CTPR qui devait examiner le Budget Opérationnel de Programme 2009-2011. La CGT PJJ s'est associée à notre déclaration préliminaire et le SPJJ UNSA a également boycotté cette instance en déclinant sa propre déclaration préliminaire.

Nous, SNPES-PJJ/FSU, tenions ainsi à manifester notre désaccord avec des orientations qui dénaturent la mission éducative de la PJJ et au travers de la RGPP annoncent des suppressions de postes et de services.

#### ***Les documents proposés entérinent :***

- le transfert du civil (hors IOE) au Conseil Général.
- l'attribution des budgets et des postes sur la seule activité pénale.
- le recentrage des missions sur le contrôle, la probation et l'accompagnement de la détention.
- la suppression des PJM.
- une réorganisation administrative avec la suppression de plusieurs directions Départementales et de postes administratifs découlant de la mutualisation des moyens.

Bien que chacun soit conscient que l'application de cette politique et de la réforme de l'Etat entraînera inévitablement des suppressions de postes, la Direction Régionale se déclare dans l'incapacité d'indiquer aux personnels ceux qui seront sacrifiés.

En l'absence d'informations sur le plafond d'emplois accordé à notre région, nous pouvons légitimement penser que des personnels seront sommés de muter, y compris sur le plan national.

De plus, les premiers éléments que nous avons sur les conclusions de la commission Varinard confirment nos craintes sur le devenir de l'ordonnance de 1945, niant la primauté de l'éducatif sur le répressif (abaissement de la majorité pénale, alignement de la justice des mineurs sur celle des majeurs dès 16 ans...).

Suite au boycott du CTPR, les organisations syndicales ont demandé une audience à la DR pour exiger des réponses quant au devenir des structures et des postes de notre région.

Cette audience fixée au 5 décembre sera l'occasion de réaffirmer notre opposition frontale à cette entreprise de destruction du service public d'éducation au ministère de la justice et de faire part des inquiétudes légitimes des personnels sur le devenir de leur poste, de leur métier et de leur identité professionnelle.

### **L'heure est grave!**

#### ***Nous appelons les personnels :***

- **A se réunir dans l'unité en Assemblée Générale sur tous les départements dès la parution des conclusions de la commission Varinard.**
- **A communiquer et à mobiliser nos partenaires (magistrats, Conseil Général, avocats, Secteur Associatif Habilité,...) pour construire collectivement un mouvement qui devra nécessairement s'inscrire dans la durée.**